



Le 14 juin 2018

La Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse

La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta

La Commission des valeurs mobilières du Manitoba

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Bureau des valeurs mobilières de l'Île-du-Prince-Édouard

Registraire des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest

Registraire des valeurs mobilières, Nunavut

La Commission des valeurs mobilières de Terre-Neuve et Labrador

La Commission des services financiers de la Saskatchewan, division des valeurs mobilières

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique

Autorité des marchés financiers

Registraire des valeurs mobilières, Yukon

OBJET : Groupe Stingray Digital Inc.

Suite à une demande de l'émetteur assujetti mentionné ci-dessus, nous désirons vous transmettre les renseignements suivants relativement à son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires:

Date de l'assemblée : 8 août 2018

Date de clôture des registres pour l'avis : 9 juillet 2018

Date de clôture des registres pour le vote : 9 juillet 2018

Date de détermination de la propriété véritable : 9 juillet 2018

Titres admissibles à l'avis de convocation : actions à droit de vote subalterne

actions à droit de vote subalterne variable

actions à droit de vote multiple

reçus de souscription d'actions à droit de vote subalterne

reçus de souscription d'actions à droit de vote subalterne variable

reçus de souscription avec restriction de 4 mois (09/24/2018)

reçus de souscription d'actions à droit de vote multiple

Titres admissibles au vote : actions à droit de vote subalterne

actions à droit de vote subalterne variable

actions à droit de vote multiple

reçus de souscription d'actions à droit de vote subalterne



reçus de souscription d'actions à droit de vote
subalterne variable
reçus de souscription avec restriction de 4
mois (09/24/2018)
reçus de souscription d'actions à droit de vote
multiple

L'émetteur envoie les documents directement aux propriétaires véritables non-opposés :	Oui
L'émetteur paie pour la distribution des documents aux propriétaires véritables opposés :	Oui
L'émetteur utilise le processus de notification et d'accès pour les porteurs inscrits :	Non
L'émetteur utilise le processus de notification et d'accès pour les porteurs non-inscrits :	Non
Critères de stratification du processus de notification et d'accès :	Non

Cordialement,

Capucine Renault
Gestionnaire associé, Services fiduciaires centralisés